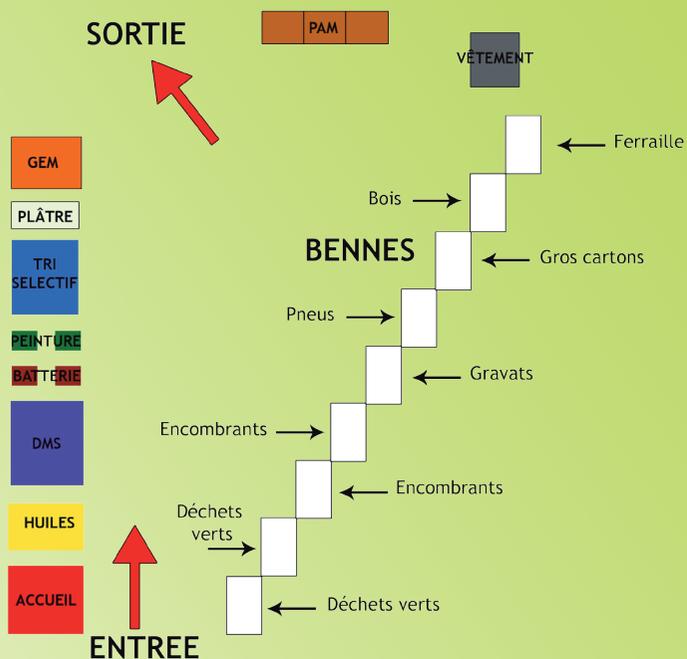


6 SCHÉMA DÉCHETTERIE



7 HORAIRES

Du 1^{er} novembre au 31 mars

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi au vendredi	Fermé	13h30 à 18h00
Samedi	8h00 à 12h00	13h30 à 18h00

Du 1^{er} avril au 31 octobre

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi au vendredi	Fermé	13h30 à 18h30
Samedi	8h00 à 12h00	13h00 à 18h00

8 ACCÈS



Vice-président aux déchets, déchetterie, tri sélectif et développement durable : Jean-Marc Bouchet
Technicien : Michel Rolland

Contact : 04 50 08 16 16



DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Contribuez à la préservation
de l'environnement !



GUIDE PRATIQUE

1 LE RÔLE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie est un espace aménagé où les particuliers et les professionnels peuvent apporter les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères.

Complémentaire de la collecte sélective, la déchetterie fait partie intégrale du dispositif de gestion de déchets au sein du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

L'accès à la déchetterie est limité aux personnes résidant sur le territoire, ainsi qu'aux commerçants et artisans.

L'ensemble des apports est gratuit pour les particuliers. Pour les entreprises, les apports de matériaux recyclables (papier, carton, bouteilles de verre et plastique, aluminium, ferrailles) sont également gratuits.

2 POURQUOI UTILISER LA DÉCHETTERIE

En apportant vos déchets en déchetterie, vous permettez :

- leur valorisation par recyclage et l'économie des ressources naturelles
- leur élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement
- la diminution du tonnage des déchets traités en incinération
- l'éradication des dépôts sauvages



3 COMMENT UTILISER LA DÉCHETTERIE

- Triez vos déchets par catégorie en chargeant votre véhicule
- Respectez les consignes de tri données par l'agent d'accueil: les erreurs sont difficiles à rectifier
- Attendez votre tour pour déposer vos déchets dans les bennes et conteneurs spécifiques
- Stationnez votre véhicule de manière à ne pas gêner l'accès des autres usagers aux bennes
- Respectez le sens de circulation, manœuvrez et roulez doucement
- Le chinage et la récupération sont interdits et passibles de poursuite
- Respectez le règlement intérieur
- Respectez la signalétique

4 CE QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS

DÉCHETS	RECYCLÉS
Déchets verts	Compostage
Cartons	Papier et cartons
Métaux	Fabrication d'appareils électroménagers, de pièces auto
Piles	Recyclage des différents composants
Déchets de maçonnerie (sauf plâtre, asbeste, béton cellulaire)	Broyage et recyclage comme matériaux de fondation pour routes
Encombrants	Incinérables (mobilier, tapis) Non incinérables (vitres, miroirs, béton) Réemploi

5 DÉCHETS AUTORISÉS

Huile de vidange **Huile végétale**

Consommables cartouche d'encre **Capsules individuelles de café**

Déchets médicaux **Textile Chaussures**

Déchets ménagers spéciaux (DMS) tube néon, ampoule basse consommation, phytosanitaire, radiographie, piles...

Batterie de voiture **Peinture**

Ferraille **Pneus**

Gravats **Végétaux feuillage, bois...**

Encombrants Verre cassé, vitre cassée, table, chaise, matelas, moquette, vaisselle, sac plastique

D3E
Gros Électroménagers (GEM)
 Réfrigérateur, gazinière, lave-linge, lave-vaisselle...

Petits Appareils Ménagers (PAM)
 Écrans (ordinateur, télévision) téléphone portable, radio, friteuse...